

SOINS NON PROGRAMMÉS KINÉS



Besoin d'un kiné rapidement ?

Un accès facilité aux soins grâce à un groupe de kinésithérapeutes mobilisé par la CPTS

Une prise en charge ponctuelle

POURQUOI ?

Les délais d'attente des kinésithérapeutes sur notre territoire sont longs et ne permettent pas une réponse rapide pour une prise en charge urgente. Ce dispositif vient pallier à cette problématique.



POUR QUI ?

Une personne qui nécessite une prise en charge en kinésithérapie non programmée

POUR QUELS MOTIFS ?

- ← Rééducation post-opératoire non prévue
- ← Kiné traumatologique inférieure à 3 semaines
- ← Rachialgie en phase aiguë inférieure à 3 semaines

COMMENT ?

- + Inscription du patient sur une liste d'attente dédiée

Inscription sur liste d'attente

Professionnels de santé : adressez vos patients !



1 Scannez le QR code pour accéder au formulaire



2 Remplissez le formulaire pour inscrire votre patient sur la liste d'attente